



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1  
S.A.S. à capital variable  
France

## **RALLYE**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2015  
résolution n° 35  
RALLYE  
83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
*Ce rapport contient 2 pages*  
Référence :



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1  
S.A.S. à capital variable  
France

## RALLYE

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
Capital social : € 146 165 844

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2015 – résolution n° 35

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 14 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Catherine Chassaing  
Associée

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Bourgeois  
Associé